Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
ministère du Commerce extérieur
et du Développement technologique

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-08823-2
ISSN: 0833-1901

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique pour l'exercice financier 1985-1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre du Commerce extérieur
et du Développement technologique,

Pierre MacDonald

Québec, novembre 1986

Table des matières

Introduction 7

I. La présentation du Ministère 9

1. Le mandat 9

2. L'organisation 10

La Direction générale des relations économiques avec l'extérieur 10

La Direction générale des opérations promotionnelles 10

La Direction générale des programmes d'aide 10

La Direction générale de l'administration 10

La Direction de la prospection des investissements 10

La Direction de la coordination géographique 11

La Direction des communications 11

Le Secrétariat 11

Le Développement technologique 11

Les représentants à l'étranger 11

3. Le personnel 12

L'organigramme supérieur 14-15

II. Le commerce extérieur 13

1. L'environnement international 13

2. Les exportations internationales du Québec 13

3. Les interventions du Ministère 16

Les activités institutionnelles 16

Les services-conseils à l'exportation 17

Les missions, les foires et les expositions 18

Les programmes d'aide à l'exportation 19

— Les programmes APEX 19

— Le programme ACTIM-MCEDT 20

— Le programme Acheteurs étrangers 20

— Le Programme d'aide financière au titre du développement des exportations et les aides diverses 20

La prospection des investissements 21

III. Le développement technologique 23

1. Le contexte technologique au Québec 23

2. Les ressources du secteur du développement technologique 23

3. Les échanges technologiques 24

IV. Les activités de soutien 25

1. Les communications 25

2. Les études et les analyses 25

3. La gestion des ressources humaines et financières 26

Annexes

1. Le budget 1985-1986 27

2. Les responsables (au 31 mars 1986) 27

Introduction

Le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique a connu au cours de l'année budgétaire 1985-1986 de profonds changements. Trois événements majeurs en ont marqué l'évolution.

En premier lieu, le Conseil des ministres confiait au ministre du Commerce extérieur la responsabilité de la Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ), et ce, à compter du 1er avril 1985. La SEREQ est un organisme public constitué en corporation sans but lucratif depuis mai 1983. De par son mandat, elle vise à faciliter le travail des entreprises québécoises qui doivent offrir de la formation ou une assistance technique pour compléter les propositions qu'elles font à l'étranger.

Autre fait marquant, le Ministère procédait en cours d'année à une réorganisation générale de ses structures pour assurer un service plus spécialisé et plus rapide à sa clientèle. Deux principes ont guidé cette réorganisation: l'ouverture résolue du Ministère sur l'extérieur et l'affirmation de l'importance des relations économiques internationales comme moyen de promotion de développement économique du Québec.

Enfin, le 12 décembre 1985, le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, annonçait que le ministère du Commerce extérieur recevait le mandat de promouvoir également le développement technologique du Québec, et il nommait M. Pierre MacDonald ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique. Ce faisant, le Premier ministre confiait la responsabilité du développement technologique à un ministère à vocation économique et liait le développement technologique du Québec aux diktats des marchés internationaux. Dans la même foulée, la responsabilité de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (AQVIR) était transférée au ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique. Cette approche novatrice tient donc compte à la fois des spécificités du Québec et de l'importance que le Gouvernement accorde à son association avec les sociétés privées.

I. La présentation du Ministère

1. Le mandat

Outre les fonctions, devoirs et pouvoirs existant en vertu de la loi constitutive du ministère du Commerce extérieur (L.R.Q., chap. M-29.1) sanctionnée le 16 décembre 1982, le Conseil des ministres a confié la responsabilité de la Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ) au ministre du Commerce extérieur, et ce, à compter du 1er avril 1985.

De plus, à la suite du changement de Gouvernement le 2 décembre 1985, le ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique doit maintenant exercer les fonctions, devoirs et pouvoirs du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie dans le domaine de la technologie, notamment ceux prévus à cet égard aux articles 7 et 9 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., chap. M-15.1.1), à l'article 4 de la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., chap. C-8) et à la Loi sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (L.R.Q., chap. A-7.1).

Le Ministère a maintenant la responsabilité d'élaborer et de proposer au Gouvernement des politiques en matière de relations économiques et commerciales avec l'extérieur du Québec et dans le domaine du développement technologique, de façon à promouvoir le développement de l'économie du Québec et de voir, en collaboration avec les ministères et les organismes intéressés, à l'application de ces politiques.

Les fonctions et pouvoirs du ministre en matière de commerce extérieur «consistent plus particulièrement à:

- faciliter l'accès des biens et des services produits au Québec aux marchés extérieurs par des opérations promotionnelles, par la conclusion d'ententes et en veillant à l'établissement et au développement de relations économiques et commerciales avec l'extérieur;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'aide favorisant les exportations et la réalisation d'accords industriels;
- fournir aux entreprises et aux ministères les services qu'il juge nécessaires au développement des exportations et des accords industriels, notamment des services de formation, d'information, de documentation ou de promotion, de même que l'organisation de missions, de stages ou d'expositions;
- collaborer avec les autres ministères à la prospection des investissements étrangers;
- coordonner, dans le cadre de la politique extérieure du Québec, les activités économiques et commerciales des ministères et des entreprises publiques à l'extérieur du Québec;
- organiser et gérer, en collaboration avec les ministères et les entreprises intéressés, des programmes de coopération économique avec l'extérieur dans les secteurs où les échanges sont les plus susceptibles de favoriser le développement de l'économie du Québec;
- exécuter ou faire exécuter des recherches, des études ou des analyses dans le domaine des relations économiques et commerciales avec l'extérieur, notamment sur les besoins et les conditions des marchés, sur les produits exportés ou exportables, sur l'évolution des tarifs douaniers, sur la réglementation et les accords commerciaux et sur les stratégies, les méthodes ou les techniques de commercialisation.» (L.R.Q., chap. M-29.1.)

Pour faire suite au décret ministériel en vigueur depuis le 12 décembre 1985, les fonctions et pouvoirs en matière de technologie, qui sont passés du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science au ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique, consistent plus particulièrement à:

- contribuer au développement technologique du Québec, notamment en veillant à l'harmonisation des orientations et des activités dans le domaine de la technologie et en favorisant la consultation et la concertation des ministères, organismes et personnes intéressés;
- mettre en œuvre, à la demande du Gouvernement, certaines mesures à caractère multisectoriel;
- conseiller le Gouvernement, les ministères et les organismes, leur faire, le cas échéant, des recommandations et procéder, en collaboration avec les ministres concernés, à l'évaluation des programmes relatifs à la technologie des ministères et organismes;
- promouvoir le développement et l'implantation de nouvelles technologies et en favoriser la diffusion au Québec et à l'extérieur du Québec;

- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'aide dans le cadre de ses compétences et fournir à toute personne, groupe ou organisme les services qu'il juge nécessaires;
- participer avec les ministres concernés à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les secteurs où les échanges favorisent l'essor économique du Québec;
- coordonner les activités des ministères en matière de brevets et licences;
- obtenir des ministères et organismes les renseignements nécessaires;
- exécuter ou faire exécuter des recherches, des études ou des analyses et compiler, analyser et publier les renseignements disponibles.

Les cinq points suivants résument le mandat du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique:

- la **promotion** des biens et des services québécois à l'extérieur du Québec;
- la **conclusion d'accords industriels**;
- le **développement technologique** du Québec;
- la **prospection** de nouveaux investissements;
- la **coordination gouvernementale** des activités de développement technologique et des activités économiques à l'étranger.

2. L'organisation

À la suite de la réorganisation de ses structures le 25 juin 1985, le Ministère comprend maintenant quatre directions générales, la Direction de la prospection des investissements, la Direction de la coordination géographique, la Direction des communications et le Service des représentants à l'étranger. De plus, afin de refléter les responsabilités additionnelles du Ministère depuis le 12 décembre 1985, un module Développement technologique a été créé et placé sous l'autorité immédiate du sous-ministre; sa structure administrative est en cours de précision.

L'organigramme supérieur du Ministère apparaît aux pages centrales du présent rapport.

La Direction générale des relations économiques avec l'extérieur

La Direction générale des relations économiques avec l'extérieur (DGREE) a deux responsabilités principales. Elle doit assurer la coordination et la défense des intérêts du Québec en matière de politique commerciale et contribuer à la mise au point de stratégies et d'analyses devant permettre à l'ensemble des directions opérationnelles du Ministère d'atteindre deux objectifs: mieux orienter leurs actions à l'extérieur et favoriser, par le biais de la coopération économique, le développement de relations institutionnelles internationales pour aider la pénétration des biens et des services québécois dans les régions et pays où l'État joue un rôle important. La DGREE comprend trois directions: la Direction de la politique commerciale, la Direction des études et des analyses et la Direction de la coopération économique.

La Direction générale des opérations promotionnelles

Le rôle de la Direction générale des opérations promotionnelles consiste essentiellement à promouvoir les exportations québécoises à l'extérieur, ou auprès de gens d'affaires et d'acheteurs étrangers, en organisant des programmes d'activités, dont des missions commerciales à l'extérieur du Québec, la participation d'entreprises québécoises à des foires et à des expositions ainsi que les visites au Québec de gens d'affaires ou d'acheteurs étrangers. Cette direction générale compte deux directions: celle des Foires et des Expositions et celle des Missions.

La Direction générale des programmes d'aide

Le mandat de la Direction générale des programmes d'aide consiste à gérer les programmes d'aide financière aux entreprises (APEX-prospection, APEX-marketing, ACTIM-MCEDT), à assurer l'accueil de ces dernières au Ministère et à leur fournir un éventail de services en matière de formation et de perfectionnement ainsi que d'offres et d'échanges technologiques. Cette direction générale regroupe la Direction de l'aide financière, le Service des industries culturelles et la Direction des services aux entreprises.

La Direction générale de l'administration

Le rôle de la Direction générale de l'administration couvre un ensemble d'activités de conseil et de soutien auprès de la direction du Ministère et de ses unités administratives tels la gestion budgétaire, la gestion du personnel, la gestion de l'information, la gestion des biens et des propriétés, le soutien à l'organisation de foires et d'expositions et la coordination des opérations à l'étranger. Elle est également responsable de l'organisation des voyages pour l'ensemble des unités du Ministère.

La Direction de la prospection des investissements

Cette direction a reçu le mandat de favoriser et de développer les contacts avec les investisseurs étrangers, en particulier par l'intermédiaire des services économiques du Québec à l'extérieur, et de collabo-

rer aux activités des autres ministères et organismes gouvernementaux en matière de prospection d'investissements étrangers.

La Direction de la coordination géographique

Les activités de la Direction de la coordination géographique s'articulent autour des deux axes complémentaires définis par son mandat: un rôle de pupitre auprès des services économiques du Québec à l'extérieur et un travail d'identification des interventions géographiques du MCEDT à l'extérieur du Québec.

La Direction des communications

Le mandat de la Direction des communications comporte deux volets majeurs selon que l'action est axée vers la clientèle étrangère ou québécoise. Face à la clientèle étrangère, il consiste à faire la promotion des biens, des services et de la technologie du Québec et à appuyer l'action internationale du MCEDT. En ce qui a trait à la clientèle québécoise, les interventions ont pour but de faire connaître les programmes et les services du Ministère, d'inciter les entreprises à s'intéresser à l'exportation et aux transferts de technologie et de coordonner les activités de communications du Ministère.

Le Secrétariat

Le mandat du Secrétariat du Ministère comprend le soutien technique et professionnel au Cabinet du sous-ministre, la coordination interne de l'activité du Ministère ainsi que la planification et la coordination interministérielle.

Le Développement technologique

Le développement technologique constitue un nouveau secteur d'intervention pour le Ministère. Cette décision du Premier ministre traduit une volonté politique d'arrimer le développement technologique au développement économique. Cette approche vise également à mettre à profit la connaissance qu'a ce ministère des marchés internationaux et, de ce fait, privilégie un développement technologique qui tiendra compte davantage des forces et faiblesses du marché national et international. Six grandes orientations guideront les interventions du Ministère en matière de développement technologique:

- augmenter la part de notre PIB investi en recherche et développement afin que le Québec y consacre 1,5 % contre 1 % actuellement. L'atteinte de cet objectif repose en grande partie sur la création d'un climat d'entrepreneurship technologique au Québec;
- accroître les activités en matière de recherche industrielle. Le Québec accuse présentement un retard marqué sur ce plan comparativement à la situation observée dans les pays de l'OCDE. Dans cette optique, une stratégie de «faire-faire» sera favorisée, c'est-à-dire que le Gouvernement devra faire effectuer par le secteur privé les activités de recherche et de développement auxquelles il se consacre habituellement;
- développer une stratégie de transfert de technologies qui permettra tant aux secteurs traditionnels qu'aux secteurs en pleine émergence de demeurer concurrentiels;
- intensifier les liaisons entre les universités et les entreprises afin que les résultats des recherches universitaires aient plus d'applications commerciales;
- harmoniser les nombreux programmes québécois d'aide financière à la recherche et au développement;
- coordonner les actions gouvernementales du Québec en matière de politique technologique pour s'assurer qu'il n'y ait pas dédoublement des efforts. Le Ministère assume également la responsabilité de l'Entente Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique.

Par ailleurs, l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (AQVIR) a été placée sous l'autorité immédiate du ministre du MCEDT. Cette corporation publique a reçu le mandat de promouvoir l'innovation technologique et de valoriser la recherche à des fins industrielles.

Les représentants à l'étranger

Le Québec s'est assuré une présence sur les marchés extérieurs avec ses délégations et ses bureaux économiques. Le Ministère compte 23 conseillers économiques et 32 attachés commerciaux recrutés localement en poste à l'extérieur du Québec pour aider les entreprises à découvrir et à exploiter de nouvelles affaires. À cet égard, ils sont appelés à développer des liens institutionnels et intergouvernementaux avec les gouvernements et les organismes qui sont sur leur territoire d'affectation. Ils doivent faciliter l'exportation de biens et de services du Québec et assurer la prospection d'investissements étrangers. Enfin, ils doivent favoriser la conclusion d'accords industriels et de transferts technologiques susceptibles de renforcer la capacité concurrentielle du Québec.

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, le Ministère a accru sa présence sur la scène internationale par l'ajout de quatre attachés commerciaux: un en Europe du Nord, un en Amérique du Sud et deux

en Asie du Sud-Est. Ceux-ci viendront appuyer les efforts des conseillers économiques en poste à Stockholm en Suède, à Bogotá en Colombie, à Singapour et à Hong-kong.

Depuis sa création, le 12 janvier 1983, les effectifs du Ministère à l'étranger ont augmenté globalement de 25 %. Cette augmentation résulte surtout de l'accroissement du nombre de conseillers économiques et d'attachés commerciaux en poste en Asie. Le Québec compte ainsi dans cette région du monde sept spécialistes en commerce extérieur comparativement à deux au 1er avril 1983. Durant cette période, le nombre de conseillers économiques et d'attachés commerciaux s'est accru de trois en Europe et de deux en Amérique latine.

Le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique est donc maintenant représenté dans 20 villes réparties dans 14 pays: 40 % des effectifs se trouvent en Amérique du Nord, 36 % en Europe, 13 % en Asie et 11 % en Amérique latine.

Évolution des effectifs à l'extérieur du Québec depuis la création du Ministère

Régions	1985-1986	1982-1983	Écart %
Amérique du Nord:			
— Canada	4	4	0
— États-Unis	18	17	5,8
Sous-total	22	21	4,7
Europe	20	17	17,6
Asie	7	2	250,0
Amérique latine	6	4	50,0
Total	**55**	**44**	**25,0**

3. Le personnel

Le MCEDT comptait, au 31 mars 1986, 240 employés permanents, 6 occasionnels et 32 contractuels à l'étranger. Ceci représente un accroissement des effectifs permanents de l'ordre de 9 % par rapport aux effectifs permanents au 1er avril 1985.

Le tableau qui suit retrace l'évolution des effectifs du Ministère.

Effectifs réguliers

	Au 31 mars 1986	Au 1er avril 1985	Écart %
Cadres et hors cadres	27	28	(3,5)
Professionnels et agents de maîtrise	124	114	8,8
Fonctionnaires et ouvriers	89	78	14,1
Sous-total	**240**	**220**	**9,0**
Occasionnels autorisés (années/personnes)	6	6	0
Total	**246**	**226**	**8,1**
Attachés commerciaux à l'étranger	32	28	14,0

Au Québec, le Ministère a des bureaux à Montréal et à Québec. Sa présence dans le plus grand centre d'affaires de la province traduit l'importance que le Ministère accorde à sa clientèle du secteur privé. Montréal regroupe 61 % des effectifs permanents, contre 39 % à Québec.

II. Le commerce extérieur

1. L'environnement international

Après avoir connu en 1984 sa plus forte augmentation (9 %) en huit ans, le commerce international semble donner des signes d'essoufflement. Selon les dernières estimations publiées par le Service des études économiques du GATT[1], le volume du commerce mondial en 1985 n'a dépassé que de 3 % environ celui de 1984.

Plusieurs facteurs ont contribué à ce fléchissement. Au premier chef, la croissance économique des États-Unis et de certains pays en développement de l'Asie du Sud-Est a été inférieure aux prévisions. En outre, la mauvaise conjoncture pétrolière, qui continue d'affliger les pays membres de l'OPEP[2], a entraîné une chute brutale du volume de leur commerce extérieur. Enfin, la baisse moyenne de 13 % du prix des produits non pétroliers exportés par les pays en développement au premier semestre de 1985, par rapport au premier semestre de 1984, a fait fléchir les recettes d'exportation et affaibli d'autant la capacité d'importation de nombreux pays exportateurs de produits primaires.

Dans une optique plus large, les profonds changements survenus dans les échanges intercontinentaux et intracontinentaux au cours des 20 dernières années constituent, sans contredit, le fait dominant du commerce mondial. Ainsi, pour la première fois en 1984, la valeur des échanges transpacifiques (exportations plus importations entre les Amériques, le Japon et certaines autres économies du Pacifique) a dépassé celle des échanges transatlantiques (exportations plus importations de l'Europe occidentale et de l'Afrique avec les Amériques), alors qu'elle ne représentait qu'un tiers environ de la valeur des échanges transatlantiques en 1963.

Il va sans dire que l'augmentation des échanges transpacifiques au détriment des échanges transatlantiques a profondément modifié la liste des principaux exportateurs et importateurs. Des pays comme la Corée du Sud, Singapour, la Chine, Hong-kong et Taiwan ont délogé, des 20 premiers fournisseurs ou clients commerciaux, des pays aussi bien établis que la République démocratique allemande, la Pologne et le Danemark. Malgré ces modifications, le commerce international demeure aussi concentré puisque l'ensemble des 20 premiers exportateurs et des 20 premiers importateurs a réalisé en 1984, tout comme en 1973, près des trois quarts des échanges mondiaux.

La percée de certains pays nouvellement industrialisés sur les marchés mondiaux des exportations s'effectue principalement dans le secteur manufacturier, qui est de plus en plus diversifié. C'est ainsi que, dès 1984, Taiwan et la Corée du Sud ont déclassé des exportateurs traditionnels de produits manufacturés comme la Suisse et la Suède.

2. Les exportations internationales du Québec

Les exportations internationales du Québec[3] ont poursuivi en 1985 leur phase d'expansion amorcée au moment de la reprise de 1983, quoique leur progression se soit atténuée, surtout en raison du ralentissement de la croissance de l'activité économique aux États-Unis. Les exportations ont atteint 18 600 000 000 $ au cours de 1985, soit une augmentation de 7,2 % par rapport à 1984. Cette augmentation a été supérieure de 1,2 % à celle de l'ensemble du Canada (6 %).

Tout bien considéré, l'écart de performance entre le Québec et le Canada en matière d'exportations internationales s'est inversé d'une manière spectaculaire depuis 1983. En 1984, le commerce des produits de l'automobile avec les États-Unis, lequel profite surtout à l'Ontario, expliquait pour une bonne part l'écart de 8,1 % en faveur du Canada (croissance des exportations totales de 24,1 % pour le Canada contre 16 % pour le Québec). Or, pour 1985, l'excellente performance du Québec sur les marchés extérieurs dans les industries du matériel de transport et dans celles du matériel électrique et de communications lui confère, en grande partie, cet avantage de 1,2 % par rapport au Canada.

Quant à la destination des expéditions du Québec à l'étranger, elle a été marquée en 1985 par un niveau de concentration — défini comme l'importance des exportations vers les dix principales destinations par rapport aux exportations totales — encore plus élevé

1 GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), *Focus*, n° 36, Genève, octobre-novembre 1985.

2 OPEP: Organisation des pays exportateurs de pétrole.

3 Données tenant compte des échanges interprovinciaux. Bureau de la statistique du Québec.

Gouvernement du Québec
Ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique

Organigramme supérieur

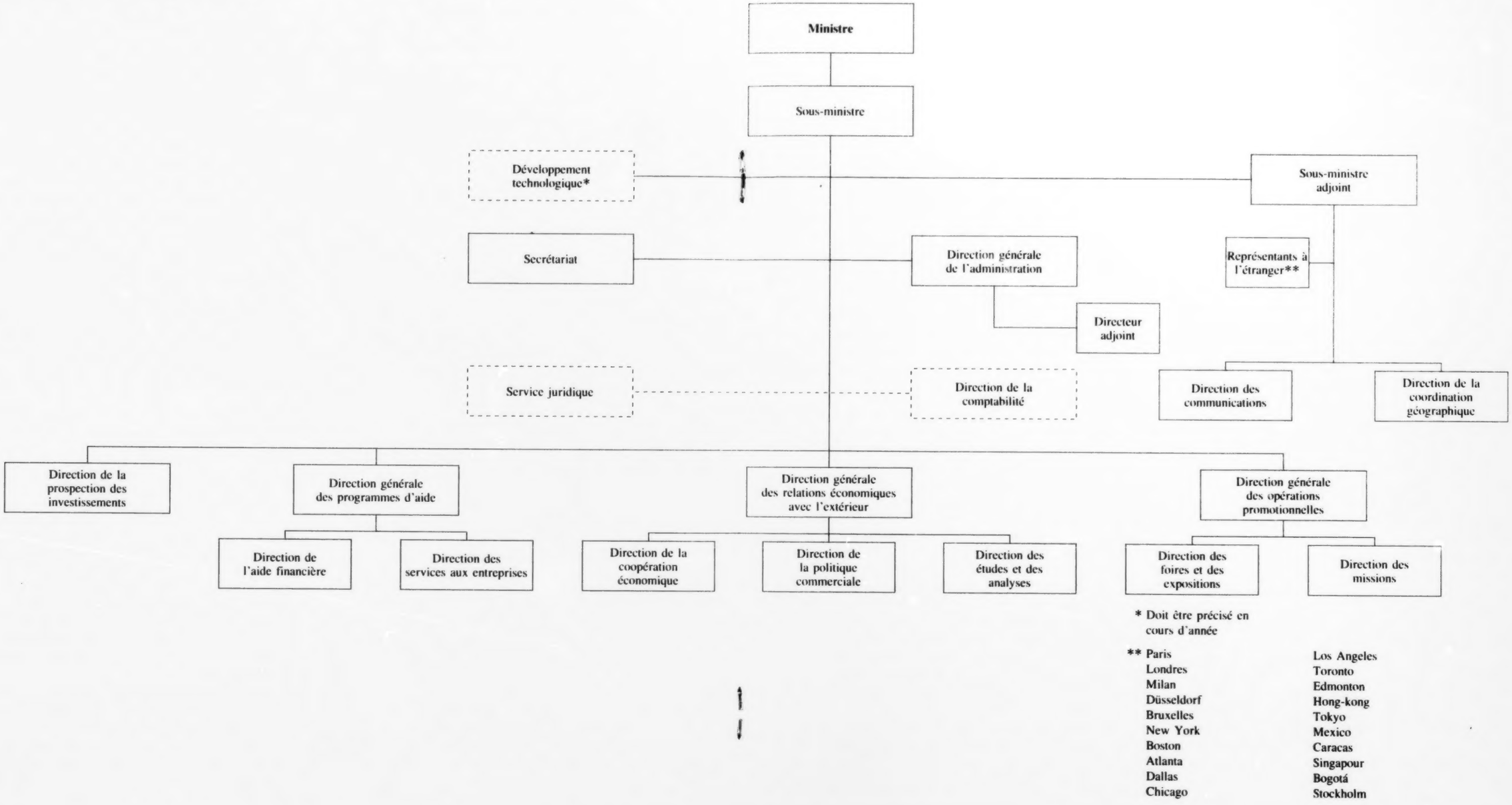

* Doit être précisé en cours d'année

** Paris
Londres
Milan
Düsseldorf
Bruxelles
New York
Boston
Atlanta
Dallas
Chicago
Los Angeles
Toronto
Edmonton
Hong-kong
Tokyo
Mexico
Caracas
Singapour
Bogotá
Stockholm

25 juin 1985

(89 %) qu'en 1984 (87,8 %). Les États-Unis, qui représentent un marché naturel pour le Québec, notamment en raison de leur proximité géographique, de leur puissance économique et de leur dynamisme, ont absorbé 75,9 % des exportations totales du Québec, pour une valeur de 14 100 000 000 $.

Les livraisons vers la Communauté économique européenne (CEE) ont, pour leur part, augmenté de 4,5 % au cours de la même période, à la faveur d'une certaine amélioration de l'activité économique et de la hausse des monnaies européennes par rapport au dollar canadien. D'ailleurs, six des dix principaux marchés d'exportation du Québec sont localisés dans cette zone économique. Ce sont, par ordre décroissant d'importance, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne fédérale, la France, l'Italie et la Belgique-Luxembourg. Notons de plus une augmentation très appréciable des exportations du Québec vers l'Allemagne fédérale (31,5 %), alors que les exportations vers la France et le Royaume-Uni ont régressé respectivement de 10,1 % et 13 %.

Les exportations vers l'Asie ont enregistré de leur côté une progression de 17,3 % en 1985. Cette hausse — la deuxième en importance après celle des exportations à destination de l'Europe orientale (30 %) — est largement attribuable aux expéditions québécoises vers deux pays extrêmement convoités: le Japon (19,5 %) et la République populaire de Chine (60,5 %). Remarquons que le dynamisme observé par le marché chinois lui confère le septième rang parmi les clients du Québec, délogeant de ce fait des marchés traditionnels comme l'Italie et la Belgique.

Enfin, le contrôle plus serré des importations par la plupart des pays d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, en raison d'une dette extérieure démesurément gonflée par rapport à leur capacité de remboursement, est responsable, en grande partie, de la contraction des exportations québécoises vers ces régions géographiques. Seule l'Algérie parvient à se maintenir au onzième rang, malgré une chute de 33 % des exportations du Québec vers ce pays en 1985.

Sur une base sectorielle, deux groupes de produits ont joué un rôle de premier plan dans l'évolution des exportations internationales du Québec en 1985. Il s'agit des produits liés à l'industrie du matériel de transport ainsi qu'à l'industrie du matériel électrique, de l'équipement et du matériel de communications, qui affichent des hausses respectives très importantes de la valeur de leurs exportations: 20,4 % et 8,5 %. De plus, 8 des 25 principaux produits exportés par le Québec se trouvent dans des secteurs reconnus pour leur fort contenu technologique: automobiles et châssis, moteurs d'avions et pièces, assemblage, équipement et pièces d'avions, pièces et accessoires d'autres véhicules automobiles, avions entiers avec moteurs, matériel roulant de chemin de fer, tubes électroniques et semi-conducteurs et matériel commercial de télécommunications.

3. Les interventions du Ministère

Les activités institutionnelles

Le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique a réalisé plusieurs activités à caractère institutionnel susceptibles d'appuyer les efforts des entreprises québécoises dans le développement de nouveaux marchés à l'étranger. Afin de resserrer et d'accroître les relations avec les partenaires économiques du Québec, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, le Ministère a coordonné des visites ministérielles et a participé activement à des commissions mixtes de coopération, principalement avec la France et la Belgique.

Parmi ces réalisations, signalons la rencontre annuelle des Premiers ministres de France et du Québec qui s'est tenue à Paris en mai 1985. Le Ministère y a assumé la coordination du volet économique. Notons en outre le voyage, en septembre 1985, du ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur en Amérique latine. Accompagné de gens d'affaires, le ministre s'est rendu notamment en Colombie, en Équateur et au Pérou. Il a abordé différents dossiers économiques et commerciaux avec ses homologues afin d'appuyer les efforts de pénétration des sociétés québécoises sur ces marchés. La mission en Colombie avait aussi pour but de souligner l'ouverture du Bureau du Québec à Bogotá. Enfin, à la demande du Premier ministre, M. Bourassa, le ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique s'est joint à la mission gouvernementale qui s'est rendue à Washington, en février 1986, pour promouvoir le dossier énergétique du Québec.

De plus, le Ministère a accueilli plusieurs missions institutionnelles étrangères. Parmi celles qui présentent une importance appréciable au chapitre des retombées économiques, soulignons les visites des représentants de la Chine, de l'Inde, du Japon, de Hong-kong, du Mexique, de l'Équateur, du Venezuela, de la Colombie, de l'Argentine, de la France, de la Belgique et de l'URSS.

La préparation des négociations commerciales bilatérales et multilatérales a constitué un autre volet important de l'action institutionnelle du Ministère. La proposition fédérale d'une négociation sur la libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis a donné lieu à plusieurs rencontres fédérales-provinciales et à des études en collaboration avec les ministères sectoriels. Le rôle du Québec dans les négociations commerciales internationales (bilatérales et multilatérales) a également fait l'objet d'examens. Plu-

sieurs rencontres se sont tenues avec les représentants du gouvernement fédéral et des autres provinces pour traiter, à divers degrés, de ces questions commerciales. Mentionnons la Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres à Halifax en novembre 1985, les Conférences des ministres du Commerce extérieur en mai et octobre 1985, ainsi que les rencontres de niveau sous-ministériel et les réunions du Comité fédéral-provincial permanent sur les négociations commerciales bilatérales et multilatérales.

Le Ministère a aussi manifesté son appui aux industriels québécois aux prises avec des problèmes d'accès aux marchés internationaux. Parmi les dossiers importants qui ont été traités, il y a celui du bois d'œuvre où les producteurs américains ont mené une campagne auprès de l'Administration américaine et du Congrès pour en freiner les exportations canadiennes. Il convient de souligner également les difficultés des exportateurs de porcs et de viande de porc, qui se sont vu imposer des droits compensateurs sur l'exportation de porcs vivants aux États-Unis, au motif qu'ils bénéficiaient indûment de subventions à l'exportation. Notons que le Québec exporte surtout de la viande de porc. Les exportateurs de poisson de fond frais ont aussi rencontré des problèmes similaires et se sont vu imposer un droit compensateur d'environ 6 % sur leurs exportations. Enfin, d'autres dossiers ont reçu l'attention du Ministère; notons celui portant sur la réglementation américaine des tubes, des tuyaux et des raccords d'acier et celui sur l'amiante.

Le Québec devant répondre de ses politiques commerciales face à ses partenaires, le Ministère a suivi de très près les conditions d'accès au marché québécois pour les exportateurs étrangers. Les principales questions traitées ont porté sur les politiques et les pratiques de la Société des alcools du Québec. La CEE et les États-Unis ont exprimé leur irritation croissante concernant les difficultés d'accès de leurs vins aux marchés québécois et canadien. La CEE a décidé de porter sa cause devant le GATT, et un processus de discussion bilatérale est engagé avec les États-Unis sur cette question.

Le Ministère a en outre traité des questions portant sur les obstacles au commerce interprovincial. À cet effet, les ministres fédéral et provinciaux responsables du développement économique ont décidé, en juillet 1985, de former un groupe de travail pour examiner les façons d'améliorer les échanges interprovinciaux. Le dossier sur la vente des pièces d'or sud-africaines a également nécessité notre intervention. Dans la foulée du budget d'avril, le gouvernement du Québec avait décidé d'harmoniser le traitement fiscal de la vente des pièces d'or avec celui de l'Ontario qui avait pris, pour sa part, l'initiative d'exempter de la taxe de vente les pièces d'or canadiennes. L'Afrique du Sud a porté l'affaire devant le GATT. Le Québec et l'Ontario ayant éliminé cette exemption, le litige s'est trouvé résolu de lui-même. Enfin, le Ministère a traité des questions concernant les contingentements d'importation dans les secteurs de la chaussure et de la viande bovine, ainsi que de la problématique liée à la renégociation de l'Accord multifibres qui vient à échéance à la fin de juillet 1986.

Parmi les autres activités institutionnelles favorisant les relations du Québec avec l'extérieur, le MCEDT a reçu en cours d'année le mandat de gérer le volet économique du programme administré antérieurement par le ministère des Relations internationales, programme qui permet aux ministères et organismes québécois de présenter des projets de missions à l'étranger.

Les services-conseils à l'exportation

Dans la perspective visant à développer la capacité des industriels québécois à exporter, le Ministère a continué d'offrir des cours et des sessions de formation couvrant l'éventail le plus large possible des réalités auxquelles font face les exportateurs québécois. Ainsi, six sessions de cours sur l'exportation regroupant 175 participants ont traité des techniques administratives à l'exportation, du financement des exportations, du rôle des intermédiaires à l'exportation, du marketing international, de la formation de consortiums et de la méthodologie de participation à des foires commerciales. Vingt-six séminaires ont été organisés pour cerner le potentiel de certains marchés et informer les industriels d'ici sur les perspectives d'exportation de leurs produits ou de leurs services. Au total, 1 852 personnes ont participé à ces activités de formation, ce qui représente plus du double des participants de l'année précédente.

Ces résultats n'auraient pu être réalisés, n'eut été une collaboration étroite avec les associations du milieu des affaires et de quelques autres organismes. Parmi ceux-ci, soulignons l'apport de l'Association des manufacturiers canadiens, du Centre de commerce international de l'est du Québec et de l'École nationale de l'administration publique.

Sur le plan de l'accueil, le Ministère a traité plus de 4 200 dossiers d'entreprises, auxquels il convient d'ajouter près de 200 recherches de fournisseurs québécois pour satisfaire des appels d'offres internationaux. À l'aide de banques informatisées, le Ministère a pu fournir de très nombreuses informations à la clientèle, tant sur les marchés extérieurs que sur des questions plus techniques. Ainsi, 1 096 clients ont reçu 2 179 informations, 555 rapports de crédit ont été obtenus et 103 recherches de listes et de dossiers d'entreprises ont été réalisées.

Le Ministère a mis sur pied cette année un nouveau programme de stages destinés à favoriser la transition entre les écoles de commerce et le marché du travail pour accroître le nombre de gestionnaires en commerce international. Ce programme, appelé COMEX-50, constitue une réponse aux besoins exprimés par les entreprises québécoises lors du sommet sur «Le Québec dans le monde». COMEX-50 vise à aider les PME non exportatrices qui n'ont pas de service de marketing international ainsi que celles qui exportent déjà mais qui doivent recourir à des spécialistes en ce domaine. Ce programme met en lumière la complémentarité, l'accessibilité et les avantages des services existants avec la concertation du milieu universitaire, des intermédiaires de l'exportation, des entreprises exportatrices et du MCEDT. Au terme de ce programme expérimental d'une durée de deux ans, 50 stagiaires seront en mesure de répondre aux attentes des PME québécoises exportatrices ou désireuses de le devenir.

Parallèlement à ces actions, le Ministère a favorisé la création de consortiums d'exportation, tout particulièrement pour les PME qui ne possèdent pas les ressources ou les capacités financières pour exporter seules. Dix projets de consortiums sont présentement à l'étude en collaboration avec la SDI-Exportation.

Signalons enfin que le Ministère a contribué techniquement et financièrement à la mise sur pied de l'Association des maisons de commerce extérieur du Québec (AMCEQ). Le Québec compte environ une centaine de maisons de commerce actives et le MCEDT s'est associé à ce partenaire de l'exportation, compte tenu de leur importance dans le commerce extérieur.

Les missions, les foires et les expositions

Afin d'assurer une plus grande pénétration des produits et des services québécois sur les marchés extérieurs, le Ministère organise, en collaboration avec les entreprises, des activités de groupe qui les mettront en contact avec des distributeurs et des acheteurs qui désirent importer des biens ou des services québécois et des entreprises étrangères intéressées à importer ou à exporter des technologies nouvelles.

Au cours de l'année 1985-1986, 46 missions de groupe ont été organisées pour inciter les gens d'affaires à se rendre à l'extérieur du Québec et les aider ainsi à mieux connaître les marchés étrangers offrant un bon potentiel à l'exportation.

En Amérique du Nord, les activités se sont concentrées dans les secteurs de la technologie de pointe, l'aérospatiale, l'aéronautique et les transports. Les contacts établis dans ces secteurs, à l'occasion des missions de groupe, ont permis aux industriels québécois de se faire connaître des décideurs américains. Ces contacts devraient conduire à des résultats tangibles au cours des deux prochaines années.

En Amérique latine, malgré les difficultés auxquelles la plupart des pays ont fait et font encore face, il ne demeure pas moins que des entreprises québécoises ont commencé à pénétrer plusieurs secteurs importants, entre autres ceux de l'énergie, de l'agriculture et de l'agro-industrie, des transports, des communications, des mines, de la forêt et des pâtes et papier ainsi que, récemment, celui de l'informatique.

La conjoncture des taux de change en Europe en 1985-1986 a influé sur le niveau des exportations du Québec vers les pays de la CEE. Néanmoins, les missions commerciales organisées par le MCEDT à l'occasion d'expositions internationales ont permis à des sociétés québécoises d'entamer des négociations avec 41 sociétés étrangères en matière de transfert de technologie. Huit accords industriels ont été signés lors de ces missions.

Depuis quelques années, le MCEDT a réalisé plusieurs missions en Afrique. Ces actions, ainsi qu'un suivi constant des principaux développements quant au financement et aux possibilités d'affaires avec ces pays, ont conduit à la signature de deux contrats de construction d'édifices au Gabon et au Congo pour une valeur de 56 000 000 $. De plus, des négociations sont en cours pour des ventes potentielles de l'ordre de 100 000 000 $.

Enfin, l'Asie présente un marché de plus en plus prometteur pour les entreprises québécoises. Les résultats obtenus à la suite de missions organisées par le MCEDT semblent confirmer ces tendances. En effet, pour l'année 1985-1986, les huit missions commerciales ont engendré des ventes sur place de l'ordre de 3 000 000 $ et ont permis la signature de cinq accords de transfert de technologie. De plus, des ventes supplémentaires de l'ordre de 135 000 000 $ sont prévues.

Dans l'ensemble, ces missions ont permis à 286 représentants d'entreprise de se rendre sur des marchés étrangers et d'identifier 747 contacts sérieux. De plus, 95 agents ou distributeurs ont été recrutés et des négociations se poursuivent auprès de 106 autres intermédiaires. Ces activités ont engendré des ventes sur place de l'ordre de 11 400 000 $ et des ventes potentielles sur 12 mois de 340 000 000 $. Elles ont aussi permis la conclusion de 15 accords industriels tandis que 66 autres sont présentement en négociation.

Le Ministère a contribué également à la participation groupée d'industriels québécois à diverses expositions commerciales. En 1985-1986, les entreprises

se sont vu inviter à participer à 30 expositions commerciales multisectorielles hors du Québec, soit 23 aux États-Unis, six en Europe et une au Japon.

Ces expositions couvrent des secteurs très diversifiés: matériel pour l'exploitation gazière et pétrolière, ameublement institutionnel, matériaux de construction, équipement forestier, équipement agricole, produits de quincaillerie, équipement de travaux publics, cadeau, meuble résidentiel, vêtement masculin, matériel de sous-traitance, logiciel et produits électroniques, primes, équipement de chauffage et de ventilation, articles de sport, bateau de plaisance, chaussure, équipement et fourniture d'hôpitaux, câblodistribution, vêtement de sport et technologie nouvelle.

En termes de retombées économiques, la participation des entreprises à ces foires et expositions commerciales a engendré des ventes sur place de 1 808 580 $ pour les 218 entreprises participantes et une multitude de contacts d'affaires, dont 162 se sont soldés par le recrutement d'agents et de distributeurs. Ces démarches devraient entraîner des ventes potentielles de l'ordre de 35 000 000 $ au cours de la prochaine année, selon les indications des industriels.

En 1985-1986, une attention particulière a été portée aux industries culturelles québécoises, celles-ci ayant besoin des marchés extérieurs pour rentabiliser leurs produits et y trouver du cofinancement. Le Ministère a donc collaboré à la promotion des produits de ce secteur sur les marchés étrangers en favorisant la présence québécoise au Marché international des programmes de télévision (MIP-TV), au Festival du film de Cannes, à la Foire internationale du livre d'Alger, à la Foire du livre de Francfort, à Éducatec (Paris), au Marché international du disque et de l'édition musicale (MIDEM, à Cannes) et au Festival du film de Berlin.

La vente directe de produits et de droits a augmenté au cours de cette période. Les ventes de livres sont passées en France et en Belgique de 3 000 000 $ à plus de 5 000 000 $. En Algérie, ces ventes sont passées de 400 000 $ à 800 000 $. La plupart des expositions de groupe ont donné lieu à des transactions se situant entre 1 500 000 $ et 3 000 000 $. Des accords de coédition et de coproduction ont été signés à Francfort et à Cannes, ou à la suite de contacts établis dans ces villes. L'Éducation nationale de France a inscrit pour la première fois dans son catalogue quatre sociétés québécoises de didacticiels. Et la liste pourrait se poursuivre.

De plus, le Ministère a contribué financièrement au Festival des films du monde de Montréal qui, avec son marché, est la manifestation cinématographique la plus importante après le Festival du film de Cannes. Cette manifestation peut permettre à des films tournés au Québec et au Canada d'atteindre une renommée mondiale du fait de la présence de nombreux acheteurs étrangers à Montréal au moment du Festival.

Les programmes d'aide à l'exportation

Le Ministère dispose de plusieurs programmes[1] d'aide pour appuyer les efforts d'exportation des entreprises québécoises. Ce sont les programmes d'Aide à la promotion des exportations (APEX), le programme ACTIM-MCEDT, le programme Acheteurs étrangers et le Programme d'aide financière au titre du développement des exportations ainsi que les aides diverses.

— Les programmes APEX

Les programmes APEX (Aide à la promotion des exportations) veulent appuyer et multiplier les efforts des entreprises du Québec pour pénétrer des marchés extérieurs. Ils s'adressent aux manufacturiers, aux consortiums, aux agents exportateurs, aux industries culturelles, aux sociétés de services-conseils et aux sociétés de construction. Le MCEDT met à la disposition des entreprises les programmes APEX-prospection et APEX-marketing. L'APEX-prospection vise à fournir une aide financière aux entreprises pour prospecter et développer de nouveaux marchés, conclure des accords industriels ou participer à des expositions commerciales hors du Québec. Le programme APEX-marketing offre à l'entreprise québécoise la possibilité d'expérimenter et de développer durant un an une stratégie de marketing à l'exportation avant de procéder à une implantation permanente à l'étranger.

Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a reçu dans le cadre du programme APEX-prospection 756 demandes d'aide individuelle. De ce nombre, 423 ont été approuvées; 60 % de ces projets d'exportation visaient le marché nord-américain, 20 % le marché européen et 20 % les autres régions du monde.

Dans le cadre du programme APEX-marketing, 74 projets ont été retenus sur une possibilité de 117; 78,4 % des projets visaient le marché de l'Amérique du Nord.

Les données préliminaires recueillies auprès des entreprises inscrites au programme APEX-prospection indiquent qu'elles ont réalisé des ventes sur place de 11 400 000 $ et des ventes anticipées sur 12 mois de 154 900 000 $. Les principaux pays importateurs en

---

1 Voir également «Les services-conseils à l'exportation» pour une description du programme COMEX-50.

1985-1986, selon l'importance des ventes projetées sur 12 mois, sont les États-Unis, la France, la Chine, l'Angleterre, l'Allemagne, le Japon et l'Algérie.

— Le programme ACTIM-MCEDT

Ce programme d'aide à l'industrie vise à favoriser le développement de la coopération technique, industrielle et économique entre le Québec et la France. Deux entités administratives sont impliquées: au Québec, le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique et, en France, l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM), d'où le nom du programme. L'ACTIM et le MCEDT ont une responsabilité conjointe dans la préparation et l'exécution de chaque intervention et se partagent également les frais.

Le programme ACTIM-MCEDT s'adresse en particulier aux petites et moyennes entreprises québécoises et françaises. Les opérations organisées visent le développement respectif de ces entreprises, la priorité étant accordée aux actions susceptibles de conduire à la conclusion d'accords industriels comme la fabrication sous licence, la création de sociétés, l'implantation de filiales ou la création de sociétés en coparticipation. En 1985-1986, ces missions ont favorisé la conclusion de sept ententes de fabrication sous licence, la création de trois nouvelles sociétés québécoises et la signature de trois contrats d'acquisition de savoir-faire.

— Le programme Acheteurs étrangers

L'établissement de liens à l'exportation nécessite souvent la venue au Québec d'acheteurs et d'agents étrangers. Le MCEDT met à la disposition des entreprises le programme Acheteurs étrangers afin d'aider à établir des liens commerciaux entre des fournisseurs québécois de biens et de services et des clients étrangers, en facilitant la venue au Québec de ces derniers. Ce programme s'adresse soit aux fournisseurs québécois qui invitent de nouveaux clients au Québec, soit à des acheteurs ou agents étrangers qui veulent venir au Québec rencontrer de nouveaux fournisseurs potentiels. Soulignons que le Ministère organise également des missions d'acheteurs étrangers.

Au cours du dernier exercice budgétaire, ce programme, jumelé à l'accueil des missions d'acheteurs étrangers, aura permis la venue de 317 acheteurs et représentants étrangers. Selon les informations recueillies, ces derniers ont acheté sur place des biens et des services évalués à 61 000 000 $ et les prévisions d'achat sur 12 mois sont de l'ordre de 77 000 000 $.

— Le Programme d'aide financière au titre du développement des exportations et les aides diverses

Pour des projets internationaux d'envergure, et lorsque les retombées économiques le justifient, le Gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, autoriser la Société de développement industriel du Québec à accorder une aide financière aux entreprises québécoises pour leur permettre de concurrencer les sociétés étrangères. Cette forme d'intervention a permis à des entreprises de bénéficier de garanties financières et/ou de subventions pour une valeur de 15 700 000 $ et a, de ce fait, facilité la réalisation de neuf projets dont les retombées économiques prévues sont de l'ordre de 83 600 000 $.

Par ailleurs, dans le cadre des aides diverses à l'exportation, neuf entreprises ont reçu une assistance financière du Ministère pour les appuyer dans l'obtention de contrats internationaux représentant une valeur de 156 000 000 $.

Bilan des activités d'expansion des marchés en 1985-1986

Activités et programmes	Grand total	Amérique du Nord	Europe	Afrique, Amérique latine, Asie et Océanie	Participants	Distributeurs identifiés	Ventes sur place[3] (000 000 $)	Ventes projetées sur 12 mois[3] (000 000 $)
Expositions commerciales	30	23	6	1	218	162	1.8	35.3
Missions commerciales	30	2	5	23	176	49	7.9	292.1
Missions mixtes	16	3	12	1	110	46	3.5	47.2
Accueil de visiteurs étrangers	37	2	14	21	199	23	58.6	53.4
Total des activités organisées par le Ministère	**113**	**30**	**37**	**46**	**703**	**280**	**71,8**	**428,0**
APEX[1]-prospection	423	254	85	84	423	n.d.	11.4	154.9
APEX-marketing	74	58	4	12	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
ACTIM-MCEDT[2]	84	—	84	—	123	n.d.	n.d.	n.d.
Acheteurs étrangers	131	75	28	28	131	—	2.0	24.0
Développement des exportations et aides diverses	19	—	2	17	19	—	—	239.6[4]
Total des projets individuels acceptés	**731**	**387**	**203**	**141**	**696**	**n.d.**	**13,4**	**418,5**

1 APEX: Aide à la promotion des exportations.

2 ACTIM: Agence pour la coopération technique, industrielle et économique; missions québécoises et françaises.

3 Information obtenue des entreprises.

4 Ventes projetées liées à la durée des contrats; peut dépasser 12 mois. Information obtenue des entreprises.

La prospection des investissements

Au cours de l'année budgétaire, le Ministère a créé une Direction de la prospection des investissements pour mettre à profit sa compétence internationale dans ce secteur. Cette action vient concrétiser les fonctions et pouvoirs octroyés au Ministère par le législateur en matière de prospection des investissements. Ainsi, selon l'article 8 de la Loi sur le ministère du Commerce extérieur, le Ministère a reçu le mandat «de coordonner, dans le cadre de la politique extérieure du Québec, les activités économiques et commerciales des ministères et des entreprises publiques à l'extérieur du Québec» et «de collaborer avec les autres ministères à la prospection des investissements». Cette nouvelle direction sera par conséquent un soutien aux efforts des ministères impliqués dans ce domaine.

III. Le développement technologique

1. Le contexte technologique au Québec

Au cours des dernières années, le développement technologique au Québec a été centré sur les activités de recherche et de formation du réseau universitaire. De fait, le Québec consacre actuellement près de 0,30 % de son PIB à ces activités, une proportion tout à fait comparable à ce que font les grands pays industrialisés (États-Unis, France, Japon). Au contraire de ces derniers cependant, la proportion du PIB consacrée au Québec à la recherche industrielle est beaucoup plus faible.

Le développement de la capacité de recherche des entreprises, plus particulièrement des PME, apparaît donc aujourd'hui comme une priorité. En effet, c'est par ce biais que pourront se développer de nouvelles entreprises de technologie de pointe, elles-mêmes créatrices d'emplois bien rémunérés pour les jeunes diplômés. À cet égard, il est déjà possible de mesurer l'impact positif de la mise sur pied du Programme de soutien à l'emploi scientifique et de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche.

Notons de plus qu'avec une production de 3 % environ de la technologie mondiale, le Canada est considéré comme un faible producteur de technologies. Cela se traduit entre autres par une balance commerciale très déficitaire pour les produits technologiques (12 000 000 000 $ en 1984). Un apport aussi faible de technologies autochtones ne peut permettre de bâtir l'assise technologique dont le Québec aura besoin dans les années à venir.

Il est donc primordial de développer une stratégie intégrée d'importation de technologies et de mettre ces dernières à la disposition des entreprises du Québec. De même, avec la perspective de la libéralisation des échanges commerciaux Canada–États-Unis, s'ouvre la possibilité d'attirer au Québec des investissements qui permettraient l'implantation d'entreprises étrangères. Soulignons que des études récentes ont clairement démontré que Montréal représentait une ville de premier choix en matière d'investissement de technologie de pointe.

2. Les ressources du secteur du développement technologique

Le transfert de la responsabilité du développement technologique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science au ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique est en cours. Cependant, le MCEDT assume déjà la responsabilité des programmes suivants:

- L'Entente Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique prévoit que les gouvernements québécois et canadien consacreront chacun 50 000 000 $ à des activités de recherche et développement au Québec au cours des cinq prochaines années. De ce montant, 16 000 000 $ seront affectés par le Québec à la construction du Laboratoire d'électrochimie d'Hydro-Québec et 34 000 000 $ au fonctionnement de l'Institut d'optique et du Laboratoire d'électrochimie de même qu'au soutien financier de trois programmes d'aide aux entreprises (études de faisabilité, modernisation des équipements et nouvelles initiatives). La gestion de l'entente est assurée par le Comité de gestion, coprésidé par un fonctionnaire fédéral et québécois, qui constitue l'instance décisionnelle. Ce comité s'appuie sur le Bureau conjoint d'évaluation et un comité d'experts pour l'analyse des projets. Placé sous l'autorité d'un fonctionnaire québécois, le Bureau est situé à Montréal.
- Créée en janvier 1984, l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (AQVIR) est sous la responsabilité du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique depuis décembre 1985. Jusqu'à maintenant, l'AQVIR a accordé une trentaine d'aides financières pour un total de 14 000 000 $, contribuant de ce fait à favoriser 32 400 000 $ d'investissement en recherche et développement industrielle. Cette assistance prend toujours la forme de prêts avec redevances.
- Le Programme de soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises favorise l'embauche de personnel scientifique et technique par les petites et moyennes entreprises. En 1985-1986, 356 nouveaux postes ont ainsi été créés, et ce, avec la collaboration des directions régionales du ministère de l'Industrie et du Commerce, du Groupement québécois d'entreprises, des commissariats industriels et du CRIQ.
- Bio-Méga, une filiale de la SGF, a été créée en 1982 pour mener les activités de cette société d'État dans le domaine des biotechnologies. À la suite d'une entente avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, Bio-Méga a accueilli 85 personnes lorsque les Laboratoires Ayerst ont fermé leurs portes.

— La participation du Québec au programme spatial canadien est sous la responsabilité du MCEDT. Rappelons que ce programme comprend le MSAT et le RADARSAT ainsi que la participation canadienne au projet de la station spatiale américaine. Le Canada investirait 800 000 000 $ dans ce dernier au cours des dix prochaines années.

D'autres dossiers, dont l'incidence budgétaire est plus faible, ont aussi fait l'objet d'une cession du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science au ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique. Il s'agit notamment de la politique de la bureautique dans l'Administration québécoise et de celle qui touche l'implantation de parcs technologiques et d'incubateurs d'entreprises de technologie de pointe.

3. Les échanges technologiques

Avant même de se voir confier la responsabilité du développement technologique, le ministère du Commerce extérieur s'impliquait dans les échanges technologiques, recevant les offres étrangères de technologie et les faisant connaître aux entreprises québécoises intéressées. Il identifiait également les besoins en technologie des entreprises québécoises. En 1985-1986, le MCEDT a traité 125 offres et demandes de technologie. Cette activité a amené la signature de 11 accords industriels, tandis que les négociations pour 19 autres accords se poursuivent. Huit missions d'accords industriels ont en outre été réalisées.

IV. Les activités de soutien

1. Les communications

Le Ministère a poursuivi son effort pour renseigner sa clientèle sur les programmes et les services mis à sa disposition, inciter les entreprises à l'exportation et sensibiliser les pays étrangers au potentiel de l'économie québécoise.

Afin de soutenir l'action des conseillers, il a accentué son action de promotion à l'étranger. Sa stratégie de communications hors du Québec a reposé sur les outils suivants:

- une campagne de publicité dans les médias économiques étrangers, afin de promouvoir les services des conseillers auprès de la clientèle de leur territoire. Un message présentant leurs services a été produit et publié, en six langues, dans une douzaine de médias d'affaires;
- l'augmentation du tirage de sa revue trimestrielle multilingue, *Québec économique international*, qui est passé de 33 000 à 45 000 exemplaires. Elle est maintenant disponible dans 110 pays grâce à une entente avec le gouvernement du Canada qui permet de la diffuser par l'entremise des ambassades;
- la conception d'une brochure de prestige intitulée *Le Savoir-faire québécois*, publiée en six langues. Ce document s'adresse expressément aux décideurs économiques des pays où le Ministère a des représentants ainsi qu'aux interlocuteurs étrangers de passage au Québec. Il illustre l'excellence des produits, des technologies et des services offerts par les entreprises exportatrices québécoises et informe les investisseurs étrangers des principaux avantages qu'offre le Québec, tant pour une implantation que pour la conclusion d'accords industriels.

Au Québec, le Ministère a utilisé plusieurs moyens de communications pour renseigner les entreprises québécoises sur ses programmes et ses services et les inciter à s'intéresser à l'exportation. C'est dans cette optique que le Ministère a publié le bulletin *Commerce extérieur*, mensuel distribué aux entreprises manufacturières et aux intervenants québécois du commerce international. Ce bulletin constitue un outil d'information précieux en ce qui concerne les missions, les expositions, les séminaires et les cours organisés par le Ministère.

La Direction des communications a aussi mené une campagne de promotion afin d'informer les entreprises sur les modifications apportées aux programmes d'aide à l'exportation (APEX-prospection et APEX-marketing). Elle a distribué un document d'information et fait paraître dans les journaux et les revues d'affaires des messages publicitaires, des articles et des communiqués pour inciter la clientèle à se prévaloir de ces nouveaux programmes.

Lors du Mois canadien de l'exportation, en octobre, le Ministère a accentué son effort publicitaire dans les journaux et revues économiques. De plus, à cette occasion et dans le cadre du Salon de la PME, le Ministère a contribué au lancement d'une publication intitulée *Les 58 moyens d'exporter*, éditée en collaboration avec la firme Price Waterhouse et le journal *Les Affaires*. Le MCEDT a également participé en territoire québécois aux expositions suivantes:

- Marché international du logiciel;
- le salon Le Monde des affaires;
- le Salon de la PME;
- Via Design;
- le Salon régional de la PME de l'Abitibi-Témiscamingue.

2. Les études et les analyses

Le Ministère a continué de parfaire certains outils de base devant permettre de mieux connaître, sur le plan mondial, les marchés en expansion et les secteurs qui se développent et, par conséquent, de mieux appuyer les activités des milieux d'affaires du Québec et leurs choix à l'exportation. Le MCEDT a développé des supports statistiques et produit des analyses liés à la participation à différentes activités ministérielles, commerciales ou institutionnelles.

Par ailleurs, des notes d'information ont été produites sur la politique économique et commerciale du Canada et de nos principaux partenaires commerciaux ainsi que sur les développements qui surviennent au sein des organismes internationaux régissant les échanges commerciaux.

De plus, le Ministère a participé aux travaux du Comité consultatif de l'International Business Research Center du Conference Board. Il a été associé aux délibérations du Comité tripartite de coopération économique de la Conférence des Premiers ministres de l'est du Canada et des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre. Il a aussi œuvré au sein de différents groupes de travail: Comité technique de la Table natio-

nale de l'emploi, Groupe interministériel québécois sur l'amiante et Conseil d'administration du Centre de promotion de la mode de Montréal.

Enfin, le Ministère a préparé des documents d'appui devant servir aux différentes rencontres intergouvernementales et à diverses conférences socio-économiques spécialisées. Il a été associé également à la préparation de documents d'appui pour le 1er Sommet de la francophonie, qui s'est tenu en février 1986 à Paris.

3. La gestion des ressources humaines et financières

En 1985-1986, un système de planification et de contrôle, axé sur la gestion des activités et des projets, a été mis en place pour améliorer la gestion budgétaire. Le Conseil du trésor a en outre autorisé l'implantation du système informatisé de gestion de l'information, développé en cours d'année, et l'acquisition de l'équipement requis. La Direction générale de l'administration a de plus fait l'inventaire systématique des documents ministériels, élaboré un système de classement et déposé auprès des autorités du Ministère une politique de gestion des documents.

Par ailleurs, afin de mieux desservir sa clientèle, le Ministère a dressé l'inventaire de ses besoins en espace additionnel, et ce, tant à Québec qu'à Montréal. Il a de plus réalisé des études visant à faciliter la tenue des inventaires des biens immobiliers et la gestion des biens meubles.

En matière de développement des ressources humaines, le Ministère a élaboré et mis en œuvre un plan de formation, en particulier pour l'apprentissage de langues étrangères. Il a en outre conduit diverses études devant mener à l'application d'une politique sur la permutabilité et l'affectation du personnel, compte tenu de la présence à l'étranger d'une partie de ses effectifs. Enfin, le Service du personnel a procédé à la mise en place d'un système informatisé de gestion de l'assiduité et à l'intégration des agents(tes) de secrétariat conformément aux politiques gouvernementales.

Annexes

1. Le budget 1985-1986

Direction	Crédits (000 $)
Cabinet du ministre	712,8
Cabinet du sous-ministre	217,3
Cabinet du sous-ministre adjoint	4 929,7
Direction de la prospection des investissements	211,3
Secrétariat	1 035,9
Direction générale de l'administration	4 345,5
Direction générale des programmes d'aide	9 183,4
Direction générale des relations économiques avec l'extérieur	6 839,2
Direction générale des opérations promotionnelles	2 405,7
Total	**29 880,8**

Ces chiffres sont tirés du *Cahier explicatif des crédits*, MCEDT, 1986.

2. Les responsables (au 31 mars 1986)

Le ministre
Pierre MacDonald

Le sous-ministre
Roger Pruneau

Le sous-ministre adjoint
Marcel Bergeron

Le secrétaire
François Paradis

Le directeur général de l'Administration
Raynald Brulotte

Le responsable du Développement technologique
Pierre Coulombe

Le directeur de la Prospection des investissements
Jean Labonté

La directrice des Communications
Janine Beaulieu

Le directeur de la Coordination géographique
Claude Beaudry

Le directeur général des Relations économiques avec l'extérieur
Jacques Brind'Amour

Le directeur de la Coopération économique
Gaston Plourde

Le directeur de la Politique commerciale
Carl Grenier

Le directeur des Études et des Analyses
Gérald Audet

Le directeur général des Programmes d'aide
Harold Mailhot

Le directeur de l'Aide financière
François Cournoyer

Le directeur des Services aux entreprises
Paul Asselin

Le directeur général des Opérations promotionnelles
Paul-Émile Blouin

Le directeur des Foires et des Expositions
Michel Dagenais

La directrice des Missions
Micheline Fortin